



Patrice PICHA
Véronique DUFOUR
Pascale TOMBOY
Vincent HAUTECLER
Isabelle DISCART
Madalina BENT
Arnaud STERNO
Isabelle MANNARD
Associés Experts-Comptables et
Fiscaux certifiés

Danielle FARINELLA
Pierre VANDERHEIJDEN
Associés Experts-Comptables Fiscalistes

Dorian LECLERCQ
Expert-Comptable et
Fiscal certifié

A l'attention du CA de l'ASBL FVWB

Rapport de contrôle des comptes annuels de l'asbl FVWB arrêtés au 31/12/2023.

Suite à notre désignation comme expert-comptable externe par votre trésorier Mr Pascal SCHMETS, nous avons procédé à l'examen des comptes de l'asbl arrêtés au 31/12/2023. L'audit a été effectué dans de bonnes conditions et sur base des documents transmis conformément à notre lettre de mission. Il n'y a pas eu de contrôle interne. Nous avons pu avoir accès à toutes les informations souhaitées, nous avons validé les comptes de bilan et avons contrôlé par sondage les comptes de résultat.

Analyse de l'actif :

Au niveau investissement, seul quelques achats informatiques ont été actés pour 11.150 €. Les amortissements postulés au bilan 2023 suivent le tableau prévu.

Analyse du passif :

Le remboursement du crédit immeuble et des leasings voitures respectent les échéances prévues.

La provision pécule de vacances est imputée conformément au calcul du secrétariat social.

Des provisions pour charges futures ont été postulées (return affiliations et organisation tournois et déménagement, digitalisation) ; cela représente une charge, estimée par l'organe de gestion, à 245.000 €.

Analyse du compte de résultat :

L'année 2023 est positive au niveau financier : les rentrées sont en hausses mais certains frais également (maintenance info, frais de formation, assurances, projets et organisations). Les frais de fonctionnement sont gérés et maîtrisés ; les frais de personnel sont identiques à 2022. Le compte de résultat se clôture ainsi par un bénéfice de 2.691,75 € ; le détail de ces comptes peut être analysé sur le bilan détaillé.

Conclusion :

A la suite de nos travaux de vérification, nous pouvons attester que les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 donnent une image fidèle et correcte du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ASBL, conformément au référentiel comptable applicable.

Verlaine, le 4 mars 2024
Pour la SA Fiduciaire RENSON
HAUTECLER Vincent
Expert-comptable et Conseil Fiscal.

